



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABGE - 20.04.2020

Numéro de publication: SB02-0000019295

Canton: GE

Entité de publication:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer PILOT SA, soit pour elle : Monsieur MAST Henri, administrateur.

Débiteurs:

PILOT SA, soit pour elle : Monsieur MAST Henri, administrateur.

Route de Chêne 98
1224 Chêne-Bougeries
Suisse

Créanciers:

Genius Software SA
CHE-191.755.297
Rue du Jeu-de-l'Arc 15
1207 Genève

Représentant:

Vincent TATTINI
Étude WATT LAW, route de Malagnou 6, 1208 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 131767 U

Créances:

CHF 430.80 5 % depuis 25.09.2018
Factures impayées Facture du 25.09.2018 n°100168
CHF 1550.90 5 % depuis 29.10.2018
Facture du 29.10.2018 n° 100169

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève